



Bâtir une stratégie maritime en Bretagne

au fanal de 15 ans d'analyses
et de propositions du CESER 1999-2015

Rapporteur
M. Jean-Yves LABBÉ

Septembre 2015



CESER

Conseil économique, social
et environnemental régional

Bâtir une stratégie maritime en Bretagne

au fanal de 15 ans d'analyses
et de propositions du CESER 1999-2015

Les rapports de la section Mer Littoral du CESER de Bretagne

- *Bretagne, région transfrontalière – Volet maritime*
Rapporteur : Mme Janick VIGO (1999)
- *La mer et le littoral en Bretagne, pour une ambition régionale*
Rapporteur : Mme Janick VIGO (2001)
- *Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne*
Rapporteurs : MM. Pierre EUZENES et François LE FOLL (2004)
- *Pour une stratégie portuaire dans une région maritime*
Rapporteurs : MM. Bernard GUILLEMOT et Gustave VIALA (2006)
- *Pour une politique maritime en Bretagne*
Rapporteur : M. François LE FOLL (2007)
- *Des énergies marines en Bretagne : à nous de jouer !*
Rapporteurs : MM. Guy JOURDEN et Philippe MARCHAND (2009)
- *Les marées vertes en Bretagne : pour un diagnostic partagé, garant d'une action efficace*
Rapporteurs : MM. Jean-Paul GUYOMARC'H et François LE FOLL (2011)
- *Milieux côtiers, ressources marines et société*
Rapporteurs : MM. Jean-Paul GUYOMARC'H et François LE FOLL (2011)
- *Des énergies marines en Bretagne : concrétisons la filière*
Rapporteur : M. Guy JOURDEN (2012)
- *Economie maritime en Bretagne : changeons de regard*
Rapporteurs : MM. Antoine DOSDAT et Hervé MOULINIER (2014)

**Copyright © Région Bretagne –
Conseil économique, social et environnemental de Bretagne**
7 rue du Général Guillaudot – CS 26918 – 35069 Rennes Cedex

Les rapports du CESER peuvent faire l'objet d'une présentation orale publique par les rapporteurs. Les demandes doivent être adressées au Président du Conseil économique, social et environnemental de Bretagne.

Pour mieux connaître le fonctionnement et les activités du CESER,
visitez le site www.ceser-bretagne.fr

Septembre 2015

Avant-propos

La mise en place de la section Mer Littoral du CESER en 1999 a constitué sans aucun doute l'un des actes fondateurs de la reconquête de « la maritimité » de la Bretagne et je salue ses initiateurs éclairés, au premier rang desquels figure notre Président d'alors, Yves MORVAN.

Ce groupe régulièrement recomposé a toujours pu compter sur la présence de femmes et d'hommes aux personnalités fortes et aux expertises aussi pertinentes que diversifiées, et je remercie toutes celles et ceux qui se sont investis et poursuivent leur engagement dans cette aventure avec passion et énergie. Le respect et l'écoute des expressions individuelles et la recherche de sens commun font la richesse et, je le crois sincèrement, la crédibilité reconnue de nos analyses et de nos propositions. Je n'oublie pas les services du CESER, et plus particulièrement Sébastien HAMARD puis Fanny TARTARIN, dont la force de proposition et l'appui au quotidien rendent possible la réalisation de ces travaux.

Revenir sur l'expertise collective et anticipatrice du CESER développée pendant 15 années sur les questions maritimes et littorales constitue aujourd'hui un travail inédit dont l'ambition est de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie maritime pour la Bretagne, en apportant un ensemble de propositions actualisées et complétées à l'aune d'un contexte toujours en mouvement.

Cette fin d'année 2015 est particulièrement opportune pour porter ce travail à la connaissance des décideurs, et notamment des élus régionaux qui, dès le début de l'année 2016, vont devoir s'atteler à l'élaboration de schémas prescriptifs en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. Une stratégie maritime ambitieuse doit être affirmée dans ces schémas et rapidement traduite en actions concrètes dans les territoires.

Le cap étant fixé, le temps est maintenant venu de border les voiles, afin de tirer le meilleur parti des vents porteurs.

En avant, toutes !

M. Jean-Yves LABBE, Président de la section Mer Littoral

La section Mer Littoral

Deuxième assemblée de la Région Bretagne, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) a une fonction d'avis sur le budget du Conseil régional et sur les grandes politiques de la Région. Par son droit d'autosaisine il élabore, sous forme de rapports, des réflexions et propositions sur des sujets d'intérêt régional. Il est composé d'acteurs du tissu économique et social de la Bretagne, représentant tous les courants de la société civile. La section Mer Littoral est composée de membres du CESER et de personnalités extérieures.

Rapporteur : M. Jean-Yves LABBE, Président de la section

1. Membres du CESER

- M. Jean-Yves LABBE, Président
- M. Éric LE COURTOIS, Vice-président
- M. Michel CLECH
- M. Stéphane CREACH
- M. Antoine DOSDAT
- M. Pierre EUZENES
- M. Gérald HUSSENOT
- M. Hervé JENOT
- M. Jean KERHOAS
- M. Olivier LE NEZET
- M. René LE PAPE
- M. Serge LE QUEAU
- M. Jean-Yves PIRIOU
- M. Gilles POUPARD
- M. David RIOU
- M. Jean-Bernard SOLLIEC

2. Personnalités extérieures

- M. Jean BONCOEUR
- M. Marc HEMON
- Mme Aline MORTAMET
- M. Hervé MOULINIER
- Mme Dominique PETIT
- M. Frédéric POUGET
- M. Hervé THOMAS

3. Assistance technique

- Mme Fanny TARTARIN, directrice du CESER, cheffe du pôle Mer Littoral
- Mme Stéphanie VINCENT, assistante du pôle Mer Littoral

Ce rapport a été présenté par le Président de la section Mer Littoral devant l'assemblée du CESER réunie en session plénière le 14 septembre 2015. Les interventions des membres du CESER en séance relatives à ce rapport sont consignées dans le document « Avis » publié le même jour et disponible sur le site du CESER www.ceser-bretagne.fr

Sommaire

1. Analyses et propositions pour un développement régional tourné vers la mer	14
1.1. Impulser le développement d'une économie maritime dynamique et innovante	14
1.1.1. Conforter les activités de pêche	14
1.1.2. Valoriser la conchyliculture et la sécuriser dans son environnement	16
1.1.3. Piloter le déploiement des énergies marines, en synergie avec la construction/réparation navale civile et militaire	17
1.1.4. Faire de la stratégie portuaire le pivot de la politique maritime régionale	19
1.1.5. Organiser et valoriser la filière du nautisme	20
1.1.6. Promouvoir une économie maritime pensée dans toutes ses dimensions, dynamique et innovante	21
1.1.7. Faire des emplois maritimes des emplois durables	23
1.2. La mise en œuvre d'une gestion durable des écosystèmes côtiers et des ressources marines	24
1.2.1. Comprendre et expliquer les atteintes au fonctionnement des écosystèmes	24
1.2.2. Préserver pour se développer	25
1.3. Le développement d'une éducation maritime pour tous	26
1.3.1. Soutenir le développement d'une éducation maritime multiforme	26
1.3.2. Mieux connaître et faire connaître les écosystèmes côtiers	28
1.3.3. Consolider l'observation de l'économie maritime et mieux comprendre son potentiel de développement	29
1.3.4. Valoriser les métiers de la mer et les formations à ces métiers	29
2. Une Stratégie régionale pour porter et concrétiser ce développement régional tourné vers la mer	31
2.1. Une stratégie d'anticipation	31
2.1.1. Anticiper les transformations de la société	31
2.1.2. Anticiper les évolutions des milieux marins et côtiers par une approche écosystémique	33
2.2. Une stratégie d'impulsion d'un développement à nouveau tourné vers la mer	34
2.3. Une stratégie de coopération valorisant les échanges, les complémentarités et les synergies entre acteurs	35
2.3.1. Un impératif de dialogue et de concertation	35
2.3.2. La Conférence régionale de la mer et du littoral, un outil qui doit faire école	36
3. Conclusion : construire la maritimité de demain	37
3.1. 15 ans d'analyses et de propositions du CESER...	37
3.2. ... pour bâtir et mettre en œuvre une stratégie maritime en Bretagne	38

La section Mer Littoral du CESER de Bretagne a débuté ses travaux, en 1999, sur la mer comme axe de coopération avec le Royaume-Uni et les îles anglo-normandes. C'était là l'une des premières déclinaisons des « sept priorités pour la Bretagne », contribution de l'assemblée consultative à l'élaboration du plan de développement régional, qui affirmait la nécessité pour la Bretagne d'être davantage ouverte et reliée à l'Europe.

Les deux façades maritimes de la Bretagne, longues de 2 730 km, à la jonction entre la Manche et le Golfe de Gascogne, ouvrent en effet la région non seulement vers l'une des plus grandes routes maritimes du monde, mais aussi vers des écosystèmes marins et côtiers particulièrement riches, supports d'activités nombreuses et diversifiées aujourd'hui et réservoirs de nouvelles ressources pour demain.

Démarrer par ce travail, c'était ouvrir le champ de tous les possibles.



© Éric Appéré

Le CESER n'a eu de cesse, ensuite, d'explorer et de consolider cette ouverture initiale par de nombreuses réflexions et propositions sur les enjeux de la mer et du littoral en Bretagne, et au-delà, dans un horizon élargi, en collaboration avec les CESER de la façade atlantique et ses homologues du Réseau Transnational Atlantique.

Croissance de la population mondiale, attrait croissant pour les littoraux, opportunités de la croissance bleue, changements climatiques, gestion des ressources naturelles, enjeux géostratégiques : en 15 ans, la maritimisation du monde s'est affirmée. En comparaison avec d'autres pays, la France a finalement peu tiré parti de cette maritimisation et la part relative de l'économie maritime y a plutôt reculé. La Bretagne, dotée de ressources marines et littorales exceptionnelles, qui a su par le passé tirer profit et avantage de sa maritimité, saura-t-elle encore et davantage tirer parti de cette attention nouvelle portée au milieu marin et à l'économie maritime ?

C'est ce fil directeur que suit avec constance le CESER dans l'enchaînement de ses travaux.

En 1999, à la création de sa section Mer Littoral, le CESER travaille en tout premier lieu sur le volet maritime du rapport « *Bretagne, région transfrontalière* », dans un contexte de coopération marqué par les programmes européens INTERREG. En 2001, il présente « *La mer et le littoral en Bretagne, pour une ambition régionale* », sorte de livre blanc, document et diagnostic, large et précis à la fois, sur la place spécifique de la mer en Bretagne et les enjeux de sa mise en valeur pour la région. Cette mise en perspective des enjeux décisifs pour la Bretagne sert ensuite de support à la réalisation d'une contribution intitulée « *Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne* » adoptée en 2004. Le CESER y approfondit le travail initié en 2001 en s'intéressant, par une analyse des conflits d'usage, aux conditions nécessaires à la gestion intégrée des espaces côtiers bretons. Dans le prolongement, le CESER présente en 2006 une contribution intitulée « *Pour une stratégie portuaire dans une région maritime* », dans laquelle il met en avant le rôle des ports dans la politique maritime régionale, et propose des pistes de réflexion pour une stratégie de gestion intégrée des sites portuaires.

Fort de ces premiers travaux, le CESER est saisi en 2007 par le Président du Conseil régional sur les enjeux d'une politique maritime renouvelée pour la Bretagne. Dans sa réponse, le CESER propose les grandes priorités pour la région dans une approche volontairement transversale, autour de trois grands axes qu'il reprendra et précisera par la suite : l'économie maritime, l'environnement maritime et l'éducation maritime.

C'est à cette période que le CESER se saisit de la question du développement des énergies marines en Bretagne. Alors que des études préliminaires relativement confidentielles sont en cours depuis quelques années, le CESER s'attache, dans son rapport de mars 2009 « *Des énergies marines en Bretagne : à nous de jouer !* » à éveiller l'intérêt de l'ensemble des acteurs de la région et à susciter l'émergence de projets pour faire des énergies marines un nouveau pilier de l'économie bretonne. Au-delà de l'enjeu de la production d'énergies renouvelables dans une optique de développement durable, ce travail met pour la première fois en évidence des enjeux essentiels de développement économique et industriel. Le CESER actualise ce travail dès 2012, au vu des avancées majeures constatées dans ce domaine, par un volet

complémentaire intitulé « *Des énergies marines en Bretagne (2) : concrétisons la filière* ». Il participe également l'année suivante au débat public sur le projet éolien offshore de la baie de Saint-Brieuc et apporte régulièrement sa contribution aux travaux de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML) sur ce sujet.

La perspective du déploiement de nouvelles activités en mer, dans des espaces déjà très occupés, pose très directement la question de la capacité qu'ont les milieux naturels à supporter les activités humaines. Le CESER choisit donc, pour la poursuite de son travail, d'approfondir la question des interactions entre milieux et activités par une contribution importante publiée en 2011 et intitulée « *Milieux côtiers, ressources marines et société* ». Ce rapport donne des clés pour comprendre la diversité et la richesse des écosystèmes côtiers bretons, faire prendre conscience des atteintes susceptibles de les affecter, et il vise à faire comprendre aux décideurs, ainsi qu'au plus grand nombre, la nécessité de maintenir le bon fonctionnement des écosystèmes côtiers, gage de ressources et d'activités durables. Un chapitre spécifique de ce travail et publié indépendamment est consacré au phénomène de prolifération des algues vertes, adopté en 2011 sous l'intitulé « *Les marées vertes en Bretagne : pour un diagnostic partagé, garant d'une action efficace* ». Ces travaux permettent également au CESER de contribuer à chacune des phases de mise en œuvre de la Directive cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM) pour les plans d'action concernant la Bretagne.

Ces différents rapports, conduits pour le CESER par la section Mer Littoral, mettent en évidence la nécessité d'approfondir les ressorts de l'économie maritime de la Bretagne et son lien avec les ressources marines. Le CESER s'empare de cette question en 2014, et adopte un rapport intitulé « *Économie maritime en Bretagne : changeons de regard* », prolongement socio-économique du rapport précédent, dans lequel il attire l'attention sur l'intérêt stratégique collectif de mieux connaître le poids réel de l'économie maritime et sa capacité d'entraînement du développement économique et social régional.

Indissociables de cette ambition de tourner résolument la Bretagne vers la mer, les formations aux métiers de la mer sont en pleine évolution. La commission « Formation, enseignement supérieur » du CESER choisit donc de prolonger les travaux de la section Mer Littoral en consacrant un travail de repérage et d'analyse de ces formations. Dans ce rapport, le CESER souhaite attirer l'attention des décideurs sur les moyens qui permettront à l'offre régionale de formation de répondre aux besoins et évolutions de l'économie maritime, en même temps qu'aux besoins de sécurisation des parcours professionnels et aux aspirations des personnes. L'objectif poursuivi est de proposer au Conseil régional, compétent dans le domaine de la formation professionnelle, mais aussi aux autres acteurs de la mer et du littoral, des pistes d'actions susceptibles de conforter la Bretagne comme grande région maritime.

En parallèle et en complément aux travaux conduits en Bretagne, le CESER et ses homologues des Pays de la Loire, de Poitou-Charentes et d'Aquitaine créent en 1993 l'association « CESER de l'Atlantique », afin de promouvoir l'interrégionalité. Cette coopération, alors unique en France, qui s'est largement confirmée et approfondie depuis, permet aux CESER de dialoguer, d'examiner et de proposer des positions communes sur divers sujets. Les rapports les plus récents des CESER de l'Atlantique

portent tous sur la mer et le littoral, véritable trait d'union dans le développement de la façade atlantique. Conduits à une échelle supra-régionale, ils éclairent d'un autre regard les travaux conduits en Bretagne.

Les CESER de l'Atlantique font notamment des propositions dans le domaine du nautisme, en publiant « *Pour une coopération interrégionale en faveur d'un nautisme durable* » en 2009, suivi de « *Pour la concrétisation d'un Réseau Nautique Atlantique* » en 2010. Dans ce deuxième rapport, les CESER s'adressent plus particulièrement aux acteurs de la filière industrielle en leur proposant de se fédérer autour d'un outil de coopération interrégionale.

Puis les difficultés auxquelles doit faire face l'ostréiculture, depuis l'aggravation du phénomène de mortalité, conduisent ensuite les CESER à se mobiliser sur l'impératif de préserver une activité indispensable à l'équilibre économique, social et environnemental du littoral atlantique. Ils adoptent ainsi, en 2012, un rapport intitulé « *Quel avenir pour la filière ostréicole dans les régions de la façade atlantique française ?* »

La problématique ostréicole pose plus largement la question des conflits d'usage sur le littoral et souligne la complexité des relations entre populations, activités et territoires en zone côtière. Les CESER de l'Atlantique choisissent donc d'élargir ensuite le sujet en travaillant sur la maîtrise foncière, dans leur rapport « *Populations et activités sur le littoral atlantique : enjeux fonciers. Quelle gouvernance, avec quels outils ?* » qui paraît en 2013.

L'hiver qui suit la réalisation et la publication de ce travail est marqué par un enchaînement d'évènements climatiques touchant le littoral, rappelant les conséquences dramatiques de la tempête Xynthia. Les CESER de l'Atlantique décident alors de travailler spécifiquement sur deux risques littoraux, la submersion marine et l'érosion côtière, dans un rapport adopté en 2015 intitulé « *Submersion marine et érosion côtière : connaître, prévenir et gérer les risques naturels littoraux sur la façade atlantique* ». Ils en tirent un enseignement fort en matière de responsabilisation de l'ensemble des acteurs concernés dans la prévention et la gestion des risques littoraux.

En parallèle, réunis au sein du Réseau Transnational Atlantique (RTA), les CESER de la façade atlantique française, espagnole et portugaise coopèrent autour d'enjeux importants pour les régions atlantiques : le renforcement de la sécurité maritime, le transport de marchandises et le développement de l'intermodalité, le déploiement des énergies marines, et plus récemment l'appropriation par la société civile de la stratégie maritime atlantique.

Ces 15 ans d'analyses et de propositions du CESER de Bretagne, des CESER de l'Atlantique et du Réseau Transnational Atlantique constituent pour les décideurs, élus régionaux, services de l'Etat en région et pour tous les autres acteurs de la mer et du littoral un fonds sans équivalent d'expression partagée des diverses composantes de la société civile sur l'enjeu d'une appropriation collective de l'exploitation durable des océans et de leur protection.

Les CESER apportent ainsi, de leur propre initiative mais aussi en réponse aux élus régionaux, une expertise collective et anticipatrice sur ces sujets importants pour le développement régional et font progresser chaque jour la culture du dialogue, de la participation et du « faire ensemble » autour des questions maritimes. L'utilité de leurs travaux se situe à la fois en amont de la décision politique, pour exprimer les attentes, les points de vue et les propositions de la société civile, mais aussi en aval, lorsqu'il s'agit d'en favoriser l'appropriation et la réussite.

Ce fonds accumulé au fil d'un travail régulier et continu prend aujourd'hui une dimension particulière alors que convergent plusieurs initiatives. D'une part, la Stratégie nationale de la mer et du littoral devrait être définitivement adoptée en 2016. D'autre part, dans le Pacte d'avenir pour la Bretagne, le Conseil régional s'est engagé, avec ses partenaires de la Conférence régionale de la mer et du littoral, sur une Stratégie régionale pour la mer et le littoral. Son élaboration et sa mise en œuvre devraient figurer à l'agenda du nouvel exécutif régional, dès le début de l'année 2016, concomitamment avec l'élaboration du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) prévus par la loi NOTRe du 7 août 2015..

Ces deux temps forts pour qui s'intéresse aux questions maritimes sont deux occasions pour le CESER de reprendre les axes fondateurs de sa réflexion, de les illustrer à la lumière de ses travaux, de les compléter par des propositions nouvelles tenant compte de l'évolution du contexte économique, social, environnemental et politique, et d'apporter ainsi une nouvelle contribution à l'élaboration de ces stratégies et schémas.

La continuité et la cohérence des travaux et réflexions du CESER de Bretagne et des CESER de l'Atlantique constituent en effet un socle d'analyses et de propositions pour un développement régional tourné vers la mer et le littoral (1) articulé autour de trois piliers :

- le développement d'une économie maritime dynamique et innovante (1.1) ;
- la mise en œuvre d'une gestion durable des écosystèmes côtiers et des ressources marines (1.2) ;
- le développement d'une éducation maritime pour tous (1.3).

L'objectif poursuivi par le CESER est que ce socle permette aux décideurs de bâtir et mettre en œuvre une Stratégie régionale pour la mer et le littoral, articulée avec le SRDEII et le SRADDET (2), qui soit une stratégie :

- d'anticipation des transformations de la société et des évolutions des écosystèmes marins et côtiers (2.1) ;
- d'impulsion d'un développement tourné vers la mer (2.2) ;
- de coopération valorisant les échanges et les complémentarités (2.3).

Note au lecteur : le texte qui suit s'appuie sur une synthèse des travaux du CESER de Bretagne et des CESER de l'Atlantique. Il ne prétend pas être exhaustif mais vise plutôt à faire connaître ces travaux et à mettre en évidence quelques messages forts à l'attention des décideurs. Il se réfère à l'ensemble des rapports et synthèses publiés depuis 1999, disponibles sur le site internet www.ceser-bretagne.fr.

1. Analyses et propositions pour un développement régional tourné vers la mer

1.1. Impulser le développement d'une économie maritime dynamique et innovante

La Bretagne est caractérisée par une très grande diversité d'écosystèmes côtiers et marins qui assurent des fonctions écologiques variées, elles-mêmes à la base de ressources et de services nombreux fournis à la société. **C'est sur l'ensemble de ces services rendus par les écosystèmes que le CESER a choisi de fonder sa définition de l'économie maritime.**

Sont considérées comme relevant du champ de l'économie maritime :

- les activités qui exploitent directement la mer et les ressources marines (pêche, aquaculture, récolte des algues, biotechnologies marines, matériaux marins, extraction minière, gazière et pétrolière, énergies marines, transport maritime, nautisme, tourisme, thalassothérapie, etc.) ;
- les activités qui permettent l'accès aux ressources et leur exploitation durable, en toute sécurité (construction/réparation navale, infrastructures, équipements, instrumentation, télécommunications, administration, politiques publiques, Défense, action de l'État en mer, banques, assurances, etc.) ;
- les activités qui permettent la transformation des ressources (mareyage, halio-alimentaire, distribution, raffineries, stations de raccordement, etc.) ;
- les activités de protection et de valorisation des paysages et du patrimoine naturel marin (connaissance, protection et gestion), du patrimoine culturel (édition, photo, musées, fêtes maritimes, gastronomie), et les activités de recherche, de formation et d'éducation à la mer.

Aux yeux du CESER, l'économie maritime, dans cette acception large, ne doit pas se résumer aux activités littorales, et encore moins strictement marines ; elle englobe aussi des activités à terre, qui s'inscrivent dans un continuum d'interactions entre le milieu marin et le domaine terrestre.

L'objectif n'est pas ici d'entrer dans le détail de chaque activité, mais de reprendre et mettre en exergue les propositions faites par le CESER dans quelques secteurs, à commencer par ce qu'il a considéré être les trois pôles constituant le « noyau » de l'économie maritime : la pêche et l'aquaculture (et notamment la conchyliculture), la construction/réparation navale et son élargissement à la filière des énergies marines renouvelables, et enfin les activités portuaires.

1.1.1. Conforter les activités de pêche

Les pêches maritimes bretonnes se caractérisent par une production importante et une grande diversité des pêcheries et des métiers pratiqués répartis sur l'ensemble du littoral, qui font de la région le premier pôle halieutique français pour les emplois, la flotte de pêche et les ventes en halles à marée. Pêche à pied, petite pêche, pêche

côtière, pêche au large, récolte des algues et pêche thonière tropicale contribuent à cette diversité¹.



© Michel Le Coz - Phovoir

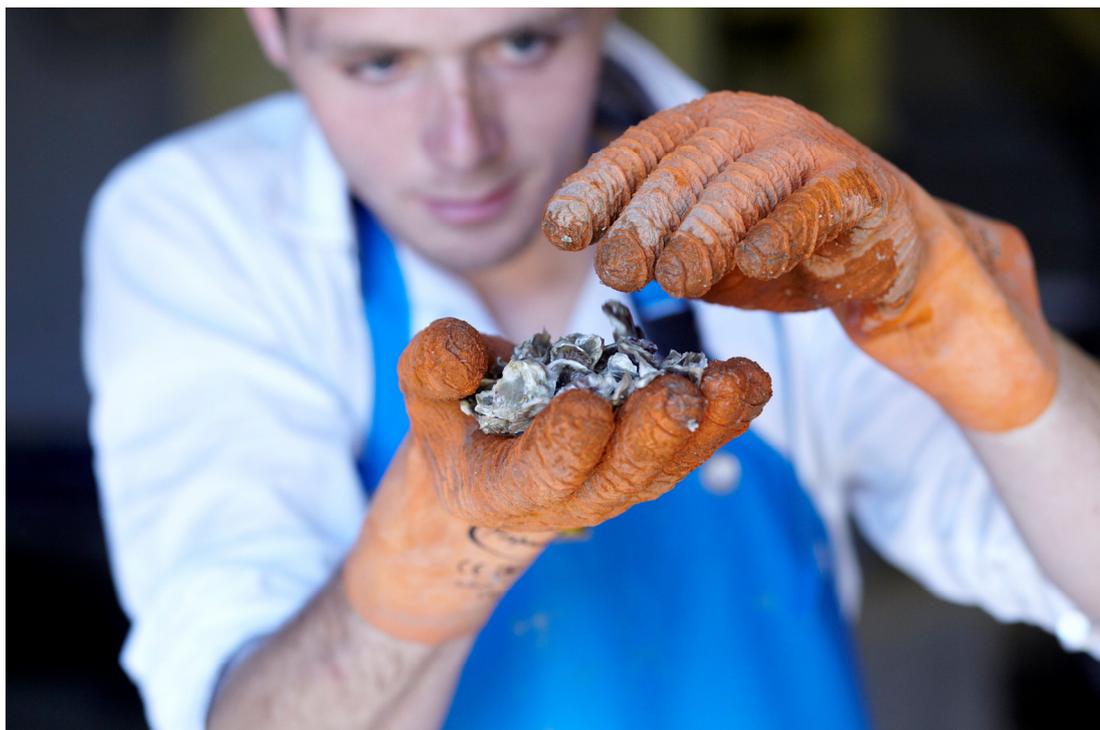
Le secteur des pêches maritimes doit faire face à la fois à un manque de visibilité sur le moyen et long terme (variabilité des cours du gasoil, mondialisation des échanges, politique commune des pêches et sortie de flotte d'un grand nombre de navires) et à des évolutions positives assez marquées (progrès technique, réduction de la consommation d'énergie, traçabilité des produits, amélioration globale de l'état des stocks sous quota, régulation par les professionnels des activités pratiquées dans la zone des 12 milles, intégration de la dimension environnementale dans leur préoccupations).

> Dans le cadre de l'élaboration d'une Stratégie régionale pour la mer et le littoral, en lien avec l'élaboration du SRDEII et du SRADDET, un chapitre ayant valeur de Schéma de développement durable de la pêche et de l'aquaculture pourrait renforcer la visibilité de la filière, déterminer un nouveau modèle économique pour la pêche bretonne et la conforter comme une composante essentielle de l'aménagement du territoire. Ce chapitre, conforme au cadre européen, devrait traiter du format *ad hoc* des flottilles (dimensionnement et sécurité), de la consolidation des droits à produire, de la stratégie de développement des ports de pêche existants et des lieux de vente, de l'installation des jeunes et de la valorisation des produits et co-produits de la pêche.

¹ Se référer au rapport « *Milieux côtiers, ressources marines et société* », 2011.

1.1.2. Valoriser la conchyliculture et la sécuriser dans son environnement ²

La conchyliculture est une activité emblématique des régions de la façade atlantique, et particulièrement de la Bretagne : contribuant au tissu socio-économique littoral tout au long de l'année, elle est également un élément constitutif de la richesse paysagère, culturelle et patrimoniale du littoral, en même temps qu'elle se diversifie et innove vers de nouvelles formes d'aquaculture, dont l'algoculture ou l'élevage d'ormeaux ne sont sans doute que les prémices.



© Emmanuel Pain

L'ostréiculture doit aujourd'hui faire face à de nombreux défis, notamment liés aux enjeux sanitaires, environnementaux et fonciers, aggravés depuis 2008 par un phénomène de mortalité qui a touché d'abord les jeunes huîtres creuses, puis les adultes. La vulnérabilité particulière de la filière dans ce contexte impose une prise de conscience collective et la recherche de solutions globales, durables et partagées.

> Le Schéma de développement durable de la pêche et de l'aquaculture intégré à la Stratégie régionale pour la mer et le littoral doit prendre en compte trois impératifs. Le premier est de préserver le potentiel productif de la conchyliculture : accès à l'espace, maintien de la productivité et maintien des emplois et des entreprises.

² Se référer au rapport « *Quel avenir pour la filière ostréicole dans les régions de la façade atlantique française ?* », 2012.

> Concernant la recherche et l'appui technique, il est essentiel de renforcer le dialogue entre scientifiques et professionnels, pour une meilleure compréhension mutuelle et une meilleure appropriation des résultats. La création d'un « réseau halieutique » entre professionnels et scientifiques, dont la reconfiguration est actuellement prévue avec une animation interne aux services du Conseil régional, pourrait se concrétiser à l'occasion de l'élaboration de ce schéma.

> Enfin, la reconquête de la qualité de l'eau et la garantie de l'accès au littoral sont des enjeux fondamentaux pour le maintien de l'activité, véritable sentinelle de la qualité des eaux côtières, dont la visibilité gagnerait à être améliorée par la valorisation des services écosystémiques rendus par l'ostréiculture, celle des métiers et des savoir-faire des professionnels, et enfin celle des produits.

1.1.3. Piloter le déploiement des énergies marines, en synergie avec la construction/réparation navale civile et militaire ³

Le secteur de la construction/réparation navale constitue l'un des quatre piliers de l'industrie bretonne avec l'agroalimentaire, l'automobile et l'électronique. Il s'est historiquement construit autour de trois composantes :

- une composante militaire, liée à la présence des arsenaux de Brest et Lorient ;
- une composante civile, liée aux activités de pêche et de transport maritime principalement ;
- une composante nautique, liée à l'industrie de la plaisance.

L'activité de construction/réparation navale est en outre très liée, en Bretagne, au secteur de l'offshore pétrolier et gazier, ainsi qu'au secteur encore émergent des énergies marines, avec de nombreuses entreprises et compétences communes.

Le déploiement des énergies marines en Bretagne a plusieurs fois été pionnier : au Moyen-âge avec les moulins à marée, en 1966 avec la première usine marémotrice au monde, la Rance, toujours en activité, puis au début des années 2000 avec un regain d'intérêt pour l'énergie éolienne offshore et l'énergie hydrolienne. Le CESER avait déjà indiqué, dans un rapport de 2001, que les énergies marines étaient appelées à se développer. Et c'est en 2009, dans un rapport de référence, qu'il a affirmé que la Bretagne, dotée de ressources énergétiques exceptionnelles, d'un grand potentiel de recherche et d'innovation, d'entreprises compétentes et d'infrastructures adaptées, avait les cartes en mains pour faire de l'exploitation des énergies marines un nouveau pilier de son économie. Il a montré que le déploiement des énergies marines pouvait répondre au défi énergétique de produire 23% d'énergies renouvelables en 2020 (objectif fixé au niveau national), ce qui prend un sens tout particulier aujourd'hui au moment où se prépare la 21^e Conférence des Nations Unies sur le climat (COP21), mais qu'il constituait aussi un enjeu de développement économique et industriel, ainsi qu'un enjeu de recherche et développement.

³ Se référer à deux rapports complémentaires : « *Des énergies marines en Bretagne : à nous de jouer !* » en 2009 et « *Des énergies marines en Bretagne : concrétisons la filière* » en 2012.



© Nicolas Job – Heos Marine

S'il n'avait pas été perçu par tous, à l'époque, à sa juste dimension, cet enjeu industriel est depuis quelques années au centre des attentions. La mobilisation autour du développement des énergies marines s'est renforcée à partir du moment où il a été considéré par le prisme des retombées économiques, et nombre des propositions du CESER ont été reprises et suivies d'effets : planification stratégique permettant d'associer l'ensemble des parties prenantes dans la définition d'objectifs partagés et gage d'une appropriation collective, stratégie de déploiement industriel avec les aménagements du polder de Brest, création de l'Institut pour la transition énergétique (ITE) France Energies Marines structurant le champ de la recherche et de l'innovation, soutien à l'installation et au développement de sites d'essais et de sites pilotes pour éoliennes et hydroliennes, projet de parc éolien offshore en baie de Saint-Brieuc...

> Les différentes technologies permettant d'exploiter les énergies marines ont beaucoup progressé et sont complémentaires, en particulier en Bretagne où les ressources sont variées (vents, courants, vagues). La planification efficacement engagée en Bretagne, et dont la Stratégie régionale pour la mer et le littoral se fera le relais, doit permettre d'articuler dans le temps et l'espace le déploiement de ces différentes technologies, d'encourager les implantations industrielles, d'anticiper les formations à ces nouveaux métiers et d'assurer la concertation nécessaire avec les usagers des espaces côtiers. Une stratégie offensive d'attractivité industrielle, pilotée par une personnalité chef de file, doit permettre à la Bretagne de se positionner avantageusement dans ce domaine.

1.1.4. Faire de la stratégie portuaire le pivot de la politique maritime régionale ⁴

La Bretagne ne tire que très peu profit de sa situation sur l'une des plus importantes routes maritimes mondiales, empruntée par de nombreux navires qui vont débarquer leurs marchandises dans les grands ports d'Europe du Nord, desservis par des grands axes de communication, plus proches des principaux centres de consommation. Seule l'activité de réparation navale est susceptible de capter à leur retour des navires légers tels que les pétroliers, les méthaniers et les vraquiers.

Suite à la loi de 2004 qui a transféré les ports d'intérêt national aux collectivités territoriales, le CESER avait préconisé l'élaboration d'un Schéma régional de développement portuaire : l'objectif était alors d'assurer le développement cohérent des ports, mais aussi et surtout d'en faire des outils au service du développement de la Bretagne.



© Éric Appéré

La Stratégie régionale des ports de commerce bretons a été une réponse à ce besoin de mise en cohérence. Elle posait la question de la restructuration des filières logistiques, question-clé pour les ports de commerce, mais s'avouait démunie face à la problématique des énergies marines renouvelables qu'elle identifiait néanmoins. Depuis, le Conseil régional a engagé un projet ambitieux d'aménagement et d'extension du polder du port de Brest, en vue de la construction et de l'assemblage de machines. En parallèle, d'autres ports secondaires se sont positionnés sur l'installation et la maintenance des parcs éoliens.

⁴ Se référer au rapport « Pour une stratégie portuaire dans une région maritime », 2006.

Moteurs de développement économique générant des activités et des emplois, l'enjeu est aujourd'hui que les ports soient adaptés pour accompagner les transformations de l'économie maritime et de leurs hinterlands.

Les grands enjeux auxquels les ports seront rapidement confrontés relèvent en effet d'une transformation des activités : déploiement des énergies marines (construction, assemblage, maintenance), préparation au gaz naturel liquéfié, anticipation des activités liées aux plateformes multi-usages, déconstruction des navires, débarquement et gestion des prises accessoires et des rejets de la pêche, gestion de l'interface entre le port et la ville avec la prise en compte des enjeux environnementaux, anticipation des effets de l'élévation du niveau de la mer...

Les ports de Bretagne ont une carte à jouer, celle de leur grande diversité : diversité des activités (transport de marchandises ou de passagers, pêche et conchyliculture, plaisance, Défense, construction/réparation navale civile et militaire...), diversité des compétences et des savoir-faire associés aux activités portuaires, diversité des tailles, leur permettant de s'adapter à une multiplicité des activités.

Il est cependant impératif de veiller à préserver la capacité des espaces portuaires à accompagner ces transformations.

> La loi relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ouvre de nouvelles possibilités de transfert des ports entre collectivités. C'est l'occasion de repenser une stratégie portuaire globale, renforçant ou redéployant les stratégies existantes, connectée avec l'économie maritime et ses évolutions. L'objectif est de promouvoir la complémentarité et l'adaptabilité de l'offre portuaire face à la transformation des activités économiques.

1.1.5. Organiser et valoriser la filière du nautisme ⁵

La Bretagne est la première région française pour le nombre de pratiquants de sports nautiques, le nautisme y est le premier sport pour le nombre de licences, et la fréquentation augmente de façon continue. La filière du nautisme est aujourd'hui une filière à part entière, organisée autour de trois secteurs complémentaires et interdépendants, devant chacun faire face à un certain nombre d'enjeux :

- l'industrie, les commerces et les services ;
- les ports de plaisance ;
- le sport et les activités nautiques.

Les CESER de l'Atlantique ont publié deux rapports complémentaires sur la filière du nautisme, dont l'originalité était de conduire pour la première fois une étude globale sur les trois secteurs, et de proposer un cadre de coopération entre les quatre régions de la façade atlantique pour l'organisation et la promotion de la filière.

⁵ Se référer à deux rapports complémentaires : « *Pour une coopération interrégionale en faveur d'un nautisme durable* » en 2009 et « *Pour la concrétisation d'un Réseau Nautique Atlantique* » en 2010.

Le contexte dans lequel ces travaux ont été conduits, très marqué par la crise économique, oblige à prendre en compte des évolutions récentes, telles que la permanence des effets de la crise sur la vente des bateaux neufs ; une tendance globale à la diminution de la demande en places de port, alors que l'on constatait une saturation générale il y a quelques années ; et enfin des mutations profondes du secteur des sports et activités nautiques en termes d'évolution de la demande, de modes d'organisation, de prestations.



© FCM Graphic - Phovoir

> Si le développement actuel de la filière est globalement en phase avec les propositions de ces rapports, la coordination régionale, les coopérations interrégionales, le pilotage de la filière et la coordination entre les trois secteurs d'activité restent à renforcer dans la Stratégie régionale pour la mer et le littoral.

1.1.6. Promouvoir une économie maritime pensée dans toutes ses dimensions, dynamique et innovante ⁶

Outre les quelques grands thèmes qui viennent d'être définis, qui ont fait l'objet de travaux approfondis du CESER de Bretagne ou des CESER de l'Atlantique et qui peuvent utilement être repris dans la Stratégie régionale, il existe un très grand nombre d'autres activités dans le détail desquelles le CESER n'est pas entré mais sur lesquelles il a néanmoins toujours attiré l'attention.

⁶ Se référer au rapport « *Economie maritime en Bretagne : changeons de regard* », 2014.

Ainsi, aux trois grands pôles qui constituent le noyau de l'économie maritime (pêche et conchyliculture, construction/réparation navale et énergies marines, activités portuaires) s'ajoute un grand nombre d'autres activités dans le domaine des travaux maritimes, de l'offshore pétrolier et gazier, des extractions de matériaux, des biotechnologies, du tourisme, du sport, de la culture, mais aussi des services (banques, assurances) et, secteur parfois oublié, le secteur public (administrations maritimes, Défense, enseignement supérieur et recherche, formation professionnelle...)

> La Stratégie régionale pour la mer et le littoral doit promouvoir cette vision élargie de l'économie maritime fondée sur les ressources marines, dans la continuité du rapport du CESER de 2014.

Au-delà de cette vision élargie, il faut aussi avoir conscience que les contours de l'économie maritime d'aujourd'hui ne sont pas ceux de demain. Ils évoluent au gré des transformations des activités et des innovations, Une réflexion sur l'économie maritime ne peut donc se figer dans une analyse de l'existant ; il faut la penser dans une logique dynamique et évolutive, avec une attention particulière portée aux interfaces et aux synergies entre secteurs et entre filières.

Les « activités maritimes pour une croissance bleue » sont identifiées à part entière dans la stratégie régionale d'innovation comme un domaine d'innovation stratégique dans le domaine des énergies marines renouvelables, de la meilleure valorisation des ressources marines vivantes, de la recherche et de la prospection sur les ressources minières profondes, de la conception du navire du futur pour toutes les marines, de l'innovation en matière de sûreté et de sécurité maritimes.

Mais on les retrouve dans tous les autres axes de cette stratégie : la chaîne alimentaire durable (qualité, traçabilité, sécurité des produits de la mer), les technologies pour la société numérique (capteurs, télédétection, instruments embarqués, acoustique sous-marine, réalité augmentée), la santé et le bien-être (biotechnologies, nouveaux produits, nouveaux procédés), les technologies de pointe (robotique, résistance des matériaux en conditions extrêmes), l'observation et l'ingénierie écologique (surveillance du milieu marin, prévision, gestion des risques). Et, de surcroît, la rapidité des développements technologiques et des échanges mondiaux laisse penser que bien d'autres pans de recherche et d'innovation vont s'ouvrir dans les années à venir.

1.1.7. Faire des emplois maritimes des emplois durables ⁷

> La dimension sociale doit être pleinement intégrée dans la Stratégie régionale pour la mer et le littoral, avec une priorité donnée à la promotion et au soutien de l'emploi dans l'ensemble des activités maritimes. A ce titre, la notion d'emploi durable telle que définie par le CESER peut utilement y être reprise⁸.



© Simon Cohen

Ceci doit être vrai dans toutes les filières :

- les activités nouvelles ou émergentes, pour lesquelles la formation, l'enseignement, la recherche, l'innovation doivent être au centre des réflexions ;
- les activités en développement ou à fort potentiel de développement, comme le tourisme, où les recrutements et les conditions de travail doivent évoluer pour rendre les secteurs plus dynamiques ;
- les activités traditionnelles qui se transforment plus qu'elles ne s'essouffent (pêche, construction/réparation navale), pour lesquelles une attention particulière doit être portée à l'image des métiers, aux salaires, aux conditions de travail des salariés, à l'installation des jeunes et à la transmission des entreprises.

> L'objectif est non seulement de développer de manière pérenne des emplois de qualité autour de la mer, mais aussi de promouvoir les compétences et les savoir-faire maritimes de la région à l'échelle nationale et internationale et rendre la région attractive pour les talents et les investisseurs.

⁷ Se référer au rapport « *Economie maritime en Bretagne : changeons de regard* », 2014 et au rapport « *Pour une politique maritime en Bretagne* », 2007.

⁸ La notion d'emploi durable est développée dans le rapport « *Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne* », 2015.

1.2. La mise en œuvre d'une gestion durable des écosystèmes côtiers et des ressources marines

Les milieux côtiers sont particulièrement riches et produisent des ressources et des services nombreux et variés. Ils sont aussi vulnérables, parfois dégradés, et soumis à une pression toujours plus forte, qui risque de compromettre leur capacité à produire ces ressources. La préservation de l'environnement marin est donc une condition obligatoire au maintien du bon fonctionnement des écosystèmes, à l'attractivité et au dynamisme des territoires côtiers.

1.2.1. Comprendre et expliquer les atteintes au fonctionnement des écosystèmes ⁹

Pour conduire sa réflexion sur les interactions entre milieux côtiers, ressources marines et société, le CESER s'est appuyé sur l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (MEA), conduite à l'échelle mondiale. Cette approche introduit la notion de services écosystémiques et retient cinq types d'atteintes au fonctionnement des écosystèmes, d'origine naturelle ou anthropique, pouvant si elles sont excessives compromettre leur capacité à fournir des ressources durables.

Ces atteintes sont les suivantes :

- l'altération physique des fonds sous-marins (causée par certaines techniques de pêche, l'extraction de matériaux, les clapages en mer de boues de dragage, les activités aquacoles, l'installation des éoliennes et hydroliennes, les mouillages sauvages...), pouvant entraîner des perturbations biologiques et avoir des conséquences sur les ressources exploitées ;
- l'atteinte à la qualité des eaux côtières, telle que l'eutrophisation, se traduisant par des efflorescences planctoniques parfois toxiques, ainsi que par la prolifération d'algues vertes, phénomène fortement présent sur les côtes bretonnes depuis quarante ans ; mais aussi pollutions microbiologiques et pollutions chimiques ;
- les espèces marines invasives : les impacts écologiques et économiques de l'invasion de la crépidule, notamment, sont considérables ;
- les changements climatiques : la hausse du niveau marin et des températures a des conséquences attendues et observées sur le cycle de vie des espèces, les chaînes alimentaires, mais aussi sur la vulnérabilité du littoral face au risque de submersion marine et à l'érosion côtière ;
- l'exploitation des ressources vivantes : le plateau continental breton est très fréquenté pour la pêche professionnelle et de loisir. L'ensemble de l'écosystème peut se trouver affecté dans sa productivité et sa biodiversité. Un risque important vient de l'atteinte aux zones de frayère et de nourricerie, particulièrement sensibles. Cependant, si la ressource est fragilisée, son évolution est le plus souvent maîtrisable, et de nombreuses mesures ont été prises dans ce sens, notamment par des règles d'accès à la ressource.

⁹ Se référer au rapport « *Milieux côtiers, ressources marines et société* », 2011.

Les atteintes au fonctionnement des écosystèmes côtiers sont donc multiples, d'origines variées, d'ampleurs inégales, parfois complexes à appréhender, interdépendantes et souvent amplifiées les unes par les autres.

> Le CESER a jugé essentiel de comprendre, de répertorier ces atteintes et de les expliquer, afin de faire prendre conscience de l'importance de préserver le potentiel écologique, économique, social et culturel des milieux côtiers. C'est un socle sur lequel la Stratégie régionale pour la mer et le littoral pourra s'appuyer.

L'exemple des marées vertes est à ce titre pertinent. Ce phénomène trouve son origine dans les bassins versants, se développe dans les masses d'eau côtières, affecte les activités du littoral et le fonctionnement des écosystèmes côtiers, et sa résolution est à rechercher dans la mobilisation et la solidarité entre les acteurs des territoires, autour de connaissances partagées. Le rapport du CESER sur ce sujet¹⁰ aide à comprendre les origines du problème, en s'appuyant sur des travaux scientifiques de référence et en identifiant clairement, dans ces travaux, les conclusions qui font consensus et les points qui restent encore en débat. Il rappelle les conséquences sanitaires, économiques, sociales et environnementales des marées vertes, et aboutit à la nécessité d'un diagnostic partagé sur les causes du phénomène, les objectifs à atteindre et les leviers pour agir.

> La Stratégie régionale pour la mer et le littoral doit s'articuler avec le plan gouvernemental de lutte contre les marées vertes, afin d'encourager les acteurs qui se sont mobilisés pour ce plan à poursuivre leur engagement.

1.2.2. Préserver pour se développer ¹¹

L'objectif, par une meilleure connaissance et une meilleure compréhension du fonctionnement des écosystèmes côtiers, est de savoir détecter suffisamment tôt les signaux d'alerte pour agir, et mettre en œuvre une gestion durable des écosystèmes côtiers et des ressources marines.

L'objectif n'est pas de chercher à retrouver à tout prix un état « pristine », c'est-à-dire vierge de toute influence humaine, irréaliste. L'état de référence à retrouver ou à maintenir est bien celui d'un écosystème capable d'assurer des fonctions nombreuses et variées, dont la capacité de résilience est préservée, c'est-à-dire un écosystème capable de répondre et de s'adapter aux perturbations.

> La Stratégie régionale pour la mer et le littoral peut porter fort le message que la gestion doit être axée sur le maintien des fonctionnalités de l'écosystème et des services qu'il rend à la société (exploitation des ressources marines), dans le prolongement des avis donnés par la Conférence régionale de la mer et du littoral et par le Conseil maritime de façade sur la mise en œuvre de la Directive cadre

¹⁰ Se référer au rapport « *Les marées vertes en Bretagne : pour un diagnostic partagé, garant d'une action efficace* », 2011.

¹¹ Se référer au rapport « *Milieux côtiers, ressources marines et société* », 2011.

Stratégie pour le milieu marin (DCSMM)¹². L'objectif principal de la DCSMM est en effet d'atteindre le bon état écologique des eaux marines « *tel que celles-ci conservent la diversité écologique et le dynamisme d'océans et de mers qui soient propres, en bon état sanitaire et productifs, et que l'utilisation du milieu marin soit durable, sauvegardant ainsi le potentiel de celui-ci aux fins des utilisations et activités des générations actuelles et à venir* ».

La protection de l'environnement ne doit plus être perçue comme un obstacle au développement économique, mais comme une ressource. La préservation de la qualité des écosystèmes côtiers et de la biodiversité permet la valorisation d'activités nombreuses et diversifiées (pêche, conchyliculture, aquaculture, exploitation des énergies marines, extraction de matériaux, nautisme, tourisme...). Elle est le support à l'innovation et ouvre des pans de recherche et développement particulièrement ambitieux, sur lesquels la Bretagne s'est positionnée, a développé des compétences pointues et peut encore le faire davantage.

1.3. Le développement d'une éducation maritime pour tous ¹³

Ouvrir davantage le développement régional vers la mer, impulser le développement d'une économie maritime dynamique et innovante, mettre en œuvre une gestion durable des écosystèmes côtiers et des ressources marines : tout cela n'est possible que si l'éducation maritime est résolument encouragée et développée. Le CESER avait choisi d'en faire un axe de sa réponse à la saisine du Président du Conseil régional pour une politique maritime intégrée en Bretagne en 2007, et le réaffirme aujourd'hui comme pilier d'un développement maritime.

1.3.1. Soutenir le développement d'une éducation maritime multiforme

L'éducation maritime prend des formes extrêmement variées : classes de mer, sensibilisation du grand public à la culture maritime dans les musées et les aquariums, vulgarisation des résultats de la recherche, découverte du milieu marin, des métiers de la mer, des activités maritimes et des espaces portuaires, pratique des sports et des activités nautiques, valorisation du patrimoine maritime matériel et immatériel, fêtes maritimes, événements sportifs, manifestations nautiques, manifestations culturelles (cinéma, littérature, photographie), promotion des produits de la mer... Toutes ces initiatives contribuent à faire vivre la maritimité de la Bretagne au quotidien, mais de manière toutefois insuffisante au regard des potentialités de développement des activités maritimes.

¹² Avis défavorables de la Conférence régionale de la mer et du littoral du 22 juin 2015 et du Conseil maritime de façade du 3 juillet 2015 sur les programmes de mesure des Plans d'action pour le milieu marin (PAMM) compte tenu principalement de la non-levée des réserves des avis antérieurs, de l'absence de précisions concernant le financement et la mise en œuvre des actions, et d'un déphasage entre les actions programmées et l'objectif de la DCSMM de concilier préservation de l'environnement et activités humaines.

¹³ Se référer au rapport « *Milieus côtiers, ressources marines et société* », 2011 et au rapport « *Pour une politique maritime en Bretagne* », 2007.

L'éducation maritime revient donc comme un leitmotiv dans les travaux du CESER, tant il est vrai que l'enjeu est grand non seulement de connaître, mais aussi de faire connaître, partager et porter l'ambition maritime de la Bretagne.



© Éric Appéré

Le Conseil régional s'en est saisi en 2013 avec le lancement de l'initiative « *Éduquer à la mer et au littoral, pour une appropriation collective des enjeux maritimes en Bretagne* », à laquelle il a souhaité associer le Réseau d'éducation à l'environnement de Bretagne (REEB) et le Rectorat d'académie afin d'intégrer à cette démarche l'ensemble des acteurs œuvrant dans ce domaine. La conclusion de ce travail est la suivante : « *La convergence des actions d'éducation à la mer et au littoral, nombreuses et diverses sur le territoire régional, constitue la principale condition d'une appropriation collective des enjeux maritimes. Elle est indispensable pour affirmer collectivement l'importance de ces enjeux et la nécessité de développer une approche intégrée pour les appréhender. Elle doit favoriser la complémentarité des actions pour toucher tous les domaines et tous les publics. Une éducation à la mer et au littoral doit chercher à construire une conscience maritime pour favoriser une approche citoyenne, faire évoluer les comportements individuels et collectifs* ».

> Le Conseil régional soutient désormais, par des appels à projets, des actions conduites en partenariat entre des collectivités, des associations et des établissements scolaires, pour porter et concrétiser ce message. Ce soutien devra être réaffirmé dans la Stratégie régionale pour la mer et le littoral.



© Philippe Erard

1.3.2. Mieux connaître et faire connaître les écosystèmes côtiers ¹⁴

La connaissance du fonctionnement des écosystèmes côtiers et marins est l'un des grands thèmes de l'éducation maritime. Elle est d'une grande complexité et nécessite que soient poussés aussi loin que possible les efforts en matière de recherche, que soient confortés le travail d'observation à long terme et les disciplines dites « anciennes » (biologie marine, écologie, systématique), hautement stratégiques.

La Bretagne dispose d'un pôle de recherche et de formation en sciences de la mer de tout premier plan. Le Groupement d'intérêt scientifique Europôle Mer, la labellisation du laboratoire d'excellence « L'océan dans le changement », le financement de plusieurs projets majeurs dans le cadre des investissements d'avenir, offrent à la Bretagne la possibilité de se développer comme pôle d'excellence dans la connaissance du milieu marin.

L'accès aux connaissances scientifiques reste cependant difficile, alors même que l'enjeu pour la société de comprendre pour mieux agir est important. Le système d'évaluation des chercheurs, basé sur des publications en anglais dans des revues spécialisées, ne favorise par la communication sous d'autres formes. C'est pourtant un vrai besoin, pour les gestionnaires, les porteurs de projets ou les décideurs, comme pour le grand public.

¹⁴ Se référer au rapport « *Milieus côtiers, ressources marines et société* », 2011.

> Ce besoin d'éducation maritime peut être résolu par la mise en œuvre de plusieurs leviers différents et complémentaires : la mise à disposition d'informations, notamment des travaux de recherche, dans une bibliothèque numérique de la mer, et des actions de sensibilisation et d'information en direction des différents publics, enfants, étudiants, particuliers, entreprises, habitants, touristes...

1.3.3. Consolider l'observation de l'économie maritime et mieux comprendre son potentiel de développement ¹⁵

La connaissance des activités humaines autour de la mer et du littoral est un autre grand thème de l'éducation maritime. Ainsi, dans la suite logique d'une meilleure connaissance des écosystèmes côtiers, le CESER a attiré l'attention sur l'importance de mieux connaître l'économie maritime et sa capacité d'entraînement du développement économique et social régional.

Il s'est appuyé pour cela sur le constat que la mesure de l'économie maritime pose deux difficultés préalables : le contour, parce qu'il n'existe pas de définition normée de l'économie maritime, et la mesure, puisque même s'il existait une définition partagée de l'économie maritime, aucun outil ne permettrait de la mesurer précisément. Le système statistique n'a pas été construit pour répondre à ce besoin. Or une meilleure connaissance de l'économie maritime et de sa dynamique est une clé essentielle pour comprendre, pour agir, pour développer, et mieux tirer parti de la maritimité de la Bretagne dans son développement économique et social.

> Le CESER a par conséquent proposé que soit mis en place un réseau d'observation de l'économie maritime, constitutif d'un observatoire, basé sur une approche globale, « systémique », permettant au-delà des contours habituels de mieux connaître les différents pôles qui font l'économie maritime de la Bretagne, d'aller explorer les domaines moins intuitifs auxquels on ne pense pas toujours ou que l'on connaît moins bien, et où l'on pressent des potentialités de développement. Aujourd'hui en construction, il devra être conforté dans la Stratégie régionale.

1.3.4. Valoriser les métiers de la mer et les formations à ces métiers ¹⁶

La présence de la mer et d'activités maritimes nombreuses en Bretagne a conduit à la création et au développement d'un appareil de formation aux métiers de la mer important et diversifié, du niveau V (CAP) au niveau I (master) : formations secondaires (CAP et baccalauréats professionnels en lycées professionnels, maritimes ou agricoles) ; formations supérieures (BTS, DUT, licences professionnelles, masters, doctorats et autres diplômes de l'École nationale supérieure maritime, de l'École navale, des écoles d'ingénieurs, des universités) ; formations continues, notamment

¹⁵ Se référer au rapport « *Economie maritime en Bretagne : changeons de regard* », 2014.

¹⁶ Se référer au rapport « *Les formations liées à la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime* », 2015.

pour la validation d'un certain nombre de titres professionnels maritimes liés à la navigation et délivrés par l'administration (Affaires maritimes).

Les métiers de la mer sont loin de constituer un ensemble homogène et comprennent au contraire des composantes très diverses. Au-delà des métiers de navigants, auxquels on les assimile fréquemment, de nombreux autres métiers ont un lien avec la mer et relèvent aussi de l'économie maritime. Ils s'exercent dans les secteurs de l'industrie, des services, du commerce, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'administration...

Il existe un enjeu très fort aujourd'hui de faire (re)connaître la mer et le littoral comme supports d'activités économiques, ce qui suppose de faire évoluer le regard porté sur ce secteur, en particulier par les jeunes Bretons, dans le but de développer l'attractivité des métiers.



© Éric Appéré

Un autre enjeu réside dans l'anticipation des besoins de formation, liés à l'émergence de nouvelles activités ou aux évolutions des métiers historiques ou dits « traditionnels ». Il s'agit là d'un exercice difficile mais indispensable. La complexité des parcours de formation et les besoins de mobilité et de sécurisation imposent en outre de répondre aux problématiques de formation continue et de favoriser les passerelles entre les métiers et entre les secteurs.

> En complément aux actions conduites autour de l'éducation à la mer et aux initiatives sectorielles, la Stratégie régionale pour la mer et le littoral doit replacer au cœur de ses chantiers la valorisation des métiers de la mer et des formations à ces métiers, ce qui englobe les formations dites « maritimes », c'est-à-dire de marins ou de gens de mer, mais aussi un ensemble beaucoup plus large de formations dédiées à l'industrie, au commerce, aux services, à la recherche, à l'administration... Ces dernières, sans être des formations de navigants, relèvent tout autant de l'économie maritime et de ses développements.

2. Une Stratégie régionale pour porter et concrétiser ce développement régional tourné vers la mer

Le CESER considère qu'il est urgent de concrétiser ces analyses et propositions dans une Stratégie régionale pour la mer et le littoral, qui soit une stratégie :

- d'anticipation des transformations de la société et des évolutions des écosystèmes marins et côtiers (2.1) ;
- d'impulsion d'un développement tourné vers la mer (2.2) ;
- de coopération valorisant les échanges et les complémentarités (2.3).

2.1. Une stratégie d'anticipation

> La Stratégie régionale pour la mer et le littoral doit s'inscrire résolument dans la durée et pour cela intégrer une dimension prospective, appréhender les transformations de la société et de ses besoins, mais aussi les évolutions des écosystèmes côtiers soumis à l'influence d'un certain nombre d'atteintes citées plus haut.

2.1.1. Anticiper les transformations de la société

Parmi les transformations de la société qui affectent ou concernent directement le littoral, les espaces côtiers et les activités qui y sont liées, le CESER s'est particulièrement intéressé aux questions d'urbanisation, de foncier, de conflits d'usages¹⁷, mais aussi à toutes les dynamiques socioculturelles qui portent et font vivre la maritimité de la Bretagne¹⁸.

Du fait de la concentration des populations et des activités sur le littoral, les pressions s'accroissent, et notamment la pression foncière, avec une extension de l'urbanisation qui ne donne pas de signe de fléchissement. Cette pression menace les activités traditionnelles dont la survie dépend de l'accès à la mer : pêche, conchyliculture, activités portuaires, mais aussi d'autres activités économiques contraintes en termes d'implantation et d'évolution des entreprises.

En outre, la construction immobilière massive sur le littoral a provoqué la raréfaction des espaces disponibles et donc la hausse des prix du foncier, excluant ainsi du littoral les ménages les plus jeunes et les plus modestes. Outre les évolutions du bâti, ce sont les changements sociétaux risquant de banaliser le littoral qu'il faut anticiper. Les îles nécessitent une attention particulière car elles concentrent l'ensemble des problèmes. Les espaces naturels sont également menacés par la pression de l'urbanisation, au même titre que les espaces agricoles, d'une manière

¹⁷ Se référer aux rapports « *Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne* », 2004, « *Populations et activités sur le littoral atlantique : enjeux fonciers. Quelle gouvernance, avec quels outils ?* », 2013 et « *Connaissance, prévention et gestion des risques littoraux sur la façade atlantique* », 2015.

¹⁸ Se référer au rapport « *Economie maritime en Bretagne : changeons de regard* », 2014.

directe (perte de surfaces, mitage) et indirecte (déchets, dégradation de la qualité des milieux et des ressources).

> Les CESER de l'Atlantique, dans leur travail spécifique sur ce sujet, ont insisté sur la nécessité de définir une stratégie foncière de long terme. Celle-ci relève principalement de l'échelle intercommunale et des projets de territoires, mais le Conseil régional garde toutefois un rôle de stratège et de fédérateur dans la gestion économe et rationnelle du foncier, rôle qui pourra être réaffirmé dans la Stratégie régionale pour la mer et le littoral.

Le littoral est particulièrement exposé à des aléas naturels tels que l'érosion côtière et la submersion marine. Cette vulnérabilité des territoires est susceptible de s'accroître en raison de l'élévation du niveau marin et de l'évolution du régime des tempêtes qui résulteront des changements climatiques.

Face à un cadre réglementaire et une gouvernance complexes, il est aujourd'hui nécessaire d'entrer dans une logique de responsabilisation de l'ensemble des acteurs. Entre « faire avec » et « faire contre », les territoires doivent s'engager dans des réflexions stratégiques pour assurer une vie soutenable sur le littoral, intégrant les risques littoraux.

> Ces stratégies d'aménagement de long terme devront intégrer l'ensemble des enjeux socioéconomiques, urbanistiques et environnementaux, notamment ceux liés à la prévention des risques et au changement climatique. Elles pourront s'appuyer sur une observation des dynamiques naturelles et une expertise unifiées, et s'élaborer en étroite concertation avec la société civile. La mémoire et la culture du risque, notions essentielles à l'acceptabilité sociale des politiques de prévention et de gestion, doivent également être renforcées.

L'anticipation concerne aussi la prévision et la maîtrise de la « maritimisation » des activités que l'on ne pourra plus pratiquer à terre par manque de place, de ressources ou pour des questions liées à la réglementation ou aux problèmes de cohabitation : développement des éoliennes en mer, exploitation des granulats marins, développement du transport maritime et peut-être, demain, développement de plateformes multi-activités en mer ou construction de villes flottantes...

L'anticipation nécessite ainsi une grande vigilance face aux tendances et aux évolutions pouvant être perçues dans un premier temps comme lointaines. Les enjeux auxquels la Bretagne doit faire face sont aussi des enjeux d'échelle nationale et internationale, qui dépassent les capacités d'action régionales mais face auxquels la mobilisation collective peut être efficace.

> La Stratégie régionale pour la mer et le littoral doit mettre en avant cette dimension anticipatrice et dépassant largement l'échelle de la Bretagne. Elle est une occasion de contribuer à ce que la législation internationale évolue pour mieux protéger le bien commun de l'humanité que sont les océans et leurs ressources, notamment face aux manœuvres de privatisation de certaines zones marines dans le monde, et aux conflits potentiels liés à l'exploitation de nouvelles ressources telles que les terres rares, ou les ressources des grandes profondeurs.

Face à ces enjeux, la prise de conscience et les comportements évoluent. De nombreuses initiatives témoignent de la richesse et de la diversité des dynamiques socioculturelles qui font vivre la maritimité de la Bretagne, et notamment des modes d'organisation fondés sur la coopération. La stratégie régionale de l'innovation ne s'est pas trompée en reconnaissant comme axe à part entière l'innovation sociale et citoyenne, qui couvre les transformations de la société dans le domaine de la culture, de la formation, du patrimoine, du numérique, du tourisme, et la capacité des citoyens à collaborer et à créer des dynamiques partenariales.

> Les dynamiques socioculturelles doivent constituer une dimension essentielle de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral, dans la continuité de la Charte des espaces côtiers bretons de 2007, de la gestion intégrée des zones côtières mise en œuvre dans les territoires et des initiatives plus récentes d'éducation à la mer et au littoral.

2.1.2. Anticiper les évolutions des milieux marins et côtiers par une approche écosystémique ¹⁹

Les changements climatiques se traduisent par une élévation du niveau marin (estimée entre 29 et 98 cm à l'horizon 2100), et par une hausse des températures qui entraîne des modifications des paramètres physico-chimiques des eaux marines (acidification). Ces évolutions, déjà observées, auront des conséquences sur le fonctionnement des écosystèmes marins, le cycle de vie des espèces, les chaînes alimentaires, l'apparition et l'installation de nouvelles espèces, parfois invasives, mais aussi sur la stabilité du trait de côte.

Ces conséquences sont peut-être plus perceptibles en Bretagne qu'ailleurs, en raison de sa situation entre l'Atlantique et la Manche. Certaines espèces de l'Atlantique (animales et végétales, algues) franchissent cette zone de transition pour gagner des eaux plus froides. Ces changements ne sont pas sans effet sur la pratique de la pêche.

Seule une approche écosystémique peut permettre de comprendre et d'anticiper les évolutions du fonctionnement des écosystèmes. Apparue à la fin des années 70, cette approche a pris une place de plus en plus importante dans les travaux scientifiques, les engagements internationaux et leurs transcriptions dans les politiques publiques (Politique commune de la pêche, Directive cadre Stratégie pour le milieu marin²⁰...).

Le CESER n'avait pas identifié l'importance et la pertinence de cette approche dans son livre blanc sur la mer et le littoral en Bretagne de 2001. Ce n'est qu'à partir de 2004 qu'il l'a mentionnée, et depuis 2011 qu'il l'a réellement mobilisée, en utilisant

¹⁹ Se référer au rapport « *Milieux côtiers, ressources marines et société* », 2011.

²⁰ L'article 1 de la DCSMM indique : « *Les stratégies marines appliquent à la gestion des activités humaines une approche fondée sur les écosystèmes* », voir aussi p. 22.

notamment la notion de services écosystémiques permettant de mieux comprendre les interactions entre milieux, ressources et société.

Les écosystèmes côtiers et marins assurent des fonctions écologiques variées, à la base de ressources et de services nombreux fournis à la société. Dans le même temps, ils subissent des pressions de plus en plus fortes qui peuvent compromettre leur capacité à fournir des ressources durables et avoir des conséquences économiques et sociales importantes.

L'homme étant partie intégrante des écosystèmes, il est inévitable que son activité induise des modifications dans leur fonctionnement. C'est pourquoi il faut chercher à évaluer, lorsque c'est possible, le bilan entre le coût d'une activité pour l'environnement et les richesses produites dans les territoires littoraux, bilan que l'on pourrait appeler « empreinte sociétale ». Couplée à la notion centrale de capacité de support des écosystèmes, cette notion doit nous amener à privilégier les activités qui offrent les meilleures valorisations et bénéfiques pour la société en affectant le moins la fonctionnalité des écosystèmes.

> Les notions de capacité de support des écosystèmes et d'empreinte sociétale peuvent être reprises dans une Stratégie régionale pour la mer et le littoral, afin de mieux comprendre et faire comprendre les interdépendances entre milieux côtiers, ressources marines et société. Ces deux notions trouveront en outre tout leur sens dans les exercices de planification des espaces maritimes prévus par l'Union européenne.

2.2. Une stratégie d'impulsion d'un développement à nouveau tourné vers la mer

Des générations se sont succédé pour écrire l'histoire maritime de la Bretagne. Même si l'histoire n'est pas linéaire et a connu des accélérations, des ruptures et des méandres, les Bretons ont été de toutes les innovations en matière de pratiques maritimes : pêche morutière à Terre-Neuve, production textile vers l'Europe, commerce avec les Indes, développement de la pêche sardinière, exploitation de l'énergie marémotrice, Marine militaire, récolte et transformation des algues, ostréiculture puis mytiliculture, épopée de l'école de voile des Glénan...

La suite de cette histoire est en train de s'écrire, avec en toile de fond un vaste mouvement de maritimisation du monde. Biotechnologies, énergies marines, technologies de l'information et de la communication, pêche durable, navire du futur... autant de pistes de développement pour des générations toujours plus créatives, plus innovantes, plus solidaires.

> La Stratégie régionale pour la mer et le littoral doit valoriser cette autre image de la Bretagne maritime, fondée tant sur ses richesses traditionnelles (culture, patrimoine, cadre de vie) que sur sa créativité contemporaine, ses réussites et son potentiel dans les domaines productifs, technologiques, scientifiques, artistiques et organisationnels. Elle doit promouvoir la mer comme accélérateur du développement régional.

2.3. Une stratégie de coopération valorisant les échanges, les complémentarités et les synergies entre acteurs

2.3.1. Un impératif de dialogue et de concertation

En 2007, le CESER soulignait que la multiplicité des acteurs, des responsabilités, des projets, des réglementations, constituaient le principal point faible de la Bretagne en matière maritime. L'objectif était selon lui de parvenir à un projet qui rassemble les acteurs, qui rapproche citoyens et politiques, qui crée une solidarité entre les territoires partageant les mêmes enjeux, qui réinvente le lien entre mer et terre... pour la mise en œuvre efficace et concertée d'une politique maritime intégrée.

Si la multiplicité reste un fait en 2015, plusieurs évolutions majeures sont à souligner en termes de gouvernance et de coordination.

De nombreuses initiatives en faveur de la mer et du littoral ont été prises au niveau européen, national ou régional. Elles se sont traduites en Bretagne par l'émergence d'initiatives partenariales nombreuses et diverses, toujours avec la volonté de fédérer et de créer des conditions propices à des échanges constructifs : pôle de compétitivité Mer Bretagne Atlantique, Europôle Mer, Institut Carnot Edrome, laboratoire d'excellence Mer, France Énergies Marines, Bretagne Pôle Naval, Nautisme en Bretagne...

Ces initiatives contribuent fortement à une habitude de coopération qui s'est construite au fil du temps, comme un écho aux coopératives qui ont en leur temps largement contribué au développement de la pêche.

Annoncée dès 2004 à la suite du rapport du CESER sur la gestion concertée du littoral²¹, la charte des espaces côtiers bretons a été adoptée en 2007. Il s'agit d'un texte fixant de grandes orientations pour la gestion de la zone côtière, proposant de nouveaux outils de gouvernance et ouvrant un certain nombre de chantiers-phares. La charte a sans conteste marqué un tournant dans la façon d'appréhender la gestion de la zone côtière en Bretagne. Reconnue aussi bien au niveau européen (déclaration du Commissaire en charge de la Mer), au niveau national (Association nationale des élus du littoral, Région PACA, Région Aquitaine, etc.), que régional (nombre de signataires), la charte définit un véritable projet partagé pour l'avenir de la zone côtière bretonne. Ses prolongements, Conférence régionale de la mer et du littoral et réseau Melglaz des territoires engagés dans la gestion intégrée de la zone côtière, ont concrétisé cette dynamique partenariale.

²¹ Se référer au rapport « *Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne* », 2004.

2.3.2. La Conférence régionale de la mer et du littoral, un outil qui doit faire école

La Conférence régionale de la mer et du littoral est une instance originale en Bretagne dont l'existence et les actions méritent d'être soulignées. Initiée par la charte des espaces côtiers bretons, elle s'est réunie pour la première fois en 2009 sous la co-présidence du Président du Conseil régional de Bretagne, du Préfet de la région Bretagne et du Préfet maritime de l'Atlantique. Elle réunit les représentants des acteurs de la mer et du littoral et a vocation à être un lieu d'information et de débat sur les questions engageant l'avenir maritime de la région.

La Conférence est la seule instance de ce type à avoir été reconnue par décret en Conseil d'État. La complémentarité entre des groupes de travail thématiques et la session plénière en font une instance toujours très vivante après 6 années de fonctionnement. Outil opérationnel de la mise en réseau des acteurs de la mer et du littoral en Bretagne, elle a créé un climat de dialogue reconnu et apprécié par toutes les parties prenantes.

La Conférence a notamment permis de définir les zones possibles pour l'implantation d'éoliennes offshore, en concertation avec les acteurs concernés et dans la complémentarité des compétences de chacun. Elle a abouti à une proposition de zonage pour l'implantation d'hydroliennes sur le site du Fromveur, avant la parution au niveau national d'un appel à manifestation d'intérêt qui a de fait inclus ce site, et plus récemment à la proposition de zones pour le déploiement de l'éolien flottant au large de Groix.

Dans le contexte de la mise en œuvre de la Directive cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et de la Stratégie nationale de la mer et du littoral, la Conférence a répondu au besoin accru de coordination dans la mise en œuvre en Bretagne d'outils aux périmètres différents (trois Plans d'action pour le milieu marin concernant la Bretagne, et une façade maritime partagée avec les Pays de la Loire).

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne, signé en décembre 2013, a confirmé que c'est au sein de la Conférence régionale que serait élaborée la Stratégie régionale pour la mer et le littoral, afin de « conforter la Bretagne comme grande région maritime ».

> Le CESER a toujours affirmé son attachement à cette instance de gouvernance, à laquelle il contribue très régulièrement par ses travaux. La Conférence peut être à la fois motrice et porteuse de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral, à condition qu'elle renforce la dimension participative et la conduite de travaux de fond, notamment dans les groupes de travail thématiques.

3. Conclusion : construire la maritimité de demain

3.1. 15 ans d'analyses et de propositions du CESER...

Le croisement des regards propre au CESER apporte, à la lumière de ces 15 années, un éclairage inédit sur les enjeux de la mer et du littoral en Bretagne. Lieu d'échanges et de dialogue entre les diverses composantes de la société civile, le CESER constitue un outil de médiation sans équivalent permettant de produire une expertise collective. A ce titre, ses travaux contribuent à mieux connaître les enjeux liés à la mer et au littoral, en cherchant le plus grand dénominateur commun entre des points de vue qui peuvent être différents.

La richesse de cette diversité s'inscrit en phase avec la complexité que doit prendre en compte toute réflexion sur un thème tel que la maritimité, ses ressources, ses potentiels, ses activités, ses risques, ses enjeux.

Le CESER s'attache toujours, dans ses travaux, à établir un état de la connaissance sur le sujet traité, afin d'appuyer ses préconisations sur une vision à la fois large et précise des enjeux liés à la mer et au littoral. Etat des lieux des conflits d'usage pour aboutir à la promotion d'une gestion concertée, approche globale de tous les types de ports pour la mise en œuvre d'un schéma régional de développement portuaire, approche transversale d'une politique maritime pour la région, état des lieux des enjeux énergétiques, économiques et industriels du déploiement des énergies marines, approche par les services écosystémiques de l'ensemble des ressources offertes par la mer et le littoral et recensement des atteintes au fonctionnement des écosystèmes, bilan des connaissances sur le mécanisme d'apparition des marées vertes et les leviers pour agir... Cet état des connaissances est en effet indispensable, tant les écosystèmes côtiers, les activités maritimes, les métiers, le dynamisme de l'économie maritime semblent encore trop peu ou mal connus.

Il s'appuie sur cet état des lieux partagés pour identifier, collectivement, les enjeux spécifiques à la région et adresser des propositions, parfois des alertes, parfois des messages de sensibilisation, aux décideurs, aux acteurs de la mer et du littoral et plus largement au grand public. Formation, éducation, information, consultation, concertation : progressivement, ces notions se sont affinées pour aboutir à une notion chère au CESER, celle de l'appropriation collective et de l'envie de « faire ensemble ».

Et ces 15 années de travaux ne sont que le début de cette volonté, tant les pistes de réflexion pour les années à venir sont nombreuses. Culture et éducation maritimes, ports et transport maritime, intermodalité, industrie halio-alimentaire, nouveaux usages de la mer, économie productive vs économie résidentielle, attractivité... autant de thèmes sur lesquels le CESER estime utile de travailler dans les prochaines années, pour faire de la mer et du littoral des atouts forts du développement économique, social et environnemental de la Bretagne et construire la maritimité de demain.

3.2. ... pour bâtir et mettre en œuvre une stratégie maritime en Bretagne

La réforme territoriale qui s'achève et les possibles partages de compétences entre collectivités territoriales vont réinterroger le Conseil régional et ses partenaires sur leurs politiques en faveur de la mer et du littoral.

> Au moment où de nombreuses autres régions maritimes seront mobilisées sur leur fusion, la Bretagne doit mettre à profit le temps dont elle dispose pour construire une Stratégie régionale de la mer et du littoral, gage de la meilleure articulation possible entre les différents niveaux de collectivités, notamment l'échelon du pays, et avec l'Etat en région. Il y a à la fois une opportunité et une urgence à agir pour bâtir et mettre en œuvre cette stratégie.

La maritimité est porteuse d'ouverture, à l'interrégional et à l'international. Plusieurs initiatives récentes d'élargissement vers les régions voisines, dans le domaine maritime, confirment la nécessité de dépasser le cadre de la région administrative pour la mise en œuvre de certaines stratégies de développement. Les CESER de l'Atlantique se mobilisent fortement dans ce sens.

> Il faut poursuivre ces coopérations, dans lesquelles la Bretagne est souvent motrice et crée un effet de levier au bénéfice de tous ses partenaires.



© Éric Appéré

Sigles et abréviations

ANEL	Association nationale des élus du littoral
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CRML	Conférence régionale de la mer et du littoral
DCSMM	Directive cadre Stratégie pour le milieu marin
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
ITE	Institut pour la transition énergétique
MEA	<i>Millennium Ecosystem Assessment</i> (Evaluation des écosystèmes pour le millénaire)
NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République
PAMM	Plan d'action pour le milieu marin
REEB	Réseau d'éducation à l'environnement de Bretagne
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRDEII	Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

**Copyright © Région Bretagne –
Conseil économique, social et environnemental de Bretagne**
7 rue du Général Guillaudot – CS 26918 – 35069 Rennes Cedex

Les rapports du CESER peuvent faire l'objet d'une présentation orale publique par les rapporteurs. Les demandes doivent être adressées au Président du Conseil économique, social et environnemental de Bretagne.

Pour mieux connaître le fonctionnement et les activités du CESER,
visitez le site www.ceser-bretagne.fr

Septembre 2015

Souvenez-vous : en 1999, le Conseil régional de Bretagne se voyait confier par la loi l'élaboration d'un Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, le SRADT. Bien décidé à valoriser la maritimité de la Bretagne et à la faire reconnaître comme une dimension essentielle du développement régional, le CESER s'était alors doté d'une section Mer Littoral, instance permanente de réflexion, d'analyse et de proposition partagées.

Depuis 15 ans, le croisement des regards propre au CESER continue d'apporter un éclairage inédit sur les enjeux de la mer et du littoral en Bretagne. Gestion concertée du littoral, stratégie portuaire, politique maritime intégrée, déploiement des énergies marines, fonctionnement des écosystèmes côtiers, risques littoraux, économie maritime, formations aux métiers de la mer : aucun sujet n'a échappé au radar du CESER de Bretagne et, dans un horizon élargi, des CESER de l'Atlantique.

Aujourd'hui, la réforme territoriale qui s'achève, les possibles partages de compétences entre collectivités territoriales et l'élaboration d'un schéma à valeur prescriptive, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), réinterrogent le Conseil régional et ses partenaires sur leurs politiques en faveur de la mer et du littoral.

Il y a à la fois une opportunité et une urgence à agir pour bâtir et mettre en œuvre une Stratégie régionale pour la mer et le littoral ; c'est l'occasion pour le CESER de reprendre les axes fondateurs de sa réflexion, de les compléter par des propositions nouvelles tenant compte de l'évolution du contexte économique, social, environnemental et politique, et d'apporter ainsi une nouvelle contribution à l'élaboration de cette stratégie.

CESER / BRETAGNE / MER / LITTORAL / STRATÉGIE MARITIME / POLITIQUE MARITIME

Les rapports du CESER peuvent être :

- Téléchargés sur le site Internet : www.ceser-bretagne.fr
- Envoyés gratuitement sur demande
- Présentés publiquement sur demande



CESER
Conseil économique, social
et environnemental régional